

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 24 mars 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.867

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Je cherche des documents sur l'entente survenue en septembre 2009 entre le MSSS et le CHUM pour le financement des chirurgies transgenres à la clinique GRS. Est-ce possible d'obtenir des documents en lien avec cet accord? » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous spécifions que ce document est une entente entre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Ce n'est qu'en 2017, lors du renouvellement, que les deux signataires ont été le ministère de la Santé et des Services sociaux et le CHUM.

Également, cette entente n'est plus en vigueur. Elle a été renouvelée en 2014, en 2017 et est en cours de révision actuellement.

... 2

Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3